



## Les producteurs européens de porcs lourds en démarche qualité, sont-ils prêts à abandonner la castration ?

L'étude *Castrum*, financée par l'Union européenne, a fait le point sur la définition d'un porc lourd et a consulté les producteurs et les filières qualités engagés dans la production de porcs lourds sur leur opinion quant aux alternatives possibles à l'arrêt de la castration chirurgicale : production de mâles entiers ou vaccination *Improvac*.

En février 2015, un groupe d'experts réuni à Bruxelles a introduit la notion de porcs lourds pour des porcs de plus de 115 kg de poids vif. Les opérateurs engagés dans des filières de porcs lourds parlent plutôt de poids supérieurs à 130 kg vifs. Le débat n'est pas clairement tranché par cette enquête, dénommée *Castrum*, en ce qui concerne une limite de poids à risque. Finalement, il semble plus opportun de parler de risque d'odeur selon l'âge des animaux, leur type génétique, le mode de production...

### Définir un porc lourd

Dans 28 pays européens, la production de porcs de plus de 115 kg de poids vif

correspond à 51 % des porcs abattus. En 2016, en France, 100 % des porcs en moyenne de lot sont à plus de 115 kg. La proportion de porcs de plus de 130 kg vifs représenterait 7 % de la production en Europe.

Pour limiter le risque de développement d'odeur sur les viandes, au-delà du poids des porcs, quatre autres critères ont été évoqués. Tout d'abord, l'arrêt de la castration est interdit dans le cahier des charges. Ensuite, le risque est plus élevé de détecter pour le consommateur des odeurs de mâles entiers avec la maturité sexuelle plus développée avec l'âge, le poids, la génétique et mode d'élevage... Il est également nécessaire de disposer

de gras de couverture et du gras de qualité pour des produits supérieurs de qualité. Les pièces de découpes sont souvent souhaitées plus grasses, mais pas toujours, avec un gras plutôt saturé et apte à des transformations en sec avec affinage long en particulier. Enfin, la gestion des mâles entiers est difficile en élevage

### 272 signes de qualité cités dans 18 pays européens

Les producteurs ayant répondu à cette enquête *Castrum* dans 18 pays européen citent 272 démarches de qualité avec des porcs plus lourds que la normale. 52 démarches sont citées en France (IGP, AOP, labels rouges, porcs lourds sous

cahier des charges, porcs biologiques, races locales...), 41 en Italie, 43 au Portugal, 39 en Espagne, 28 en Bulgarie, et 18 en Slovénie.

À ce stade en Europe, 22 % des éleveurs engagés dans ces filières ne castront plus et 7 % utilisent la vaccination Improvac.

## « Préserver la castration chirurgicale »

La grande majorité des éleveurs (72 %) engagés dans ces créneaux de qualité souhaitent pouvoir continuer à castrer.

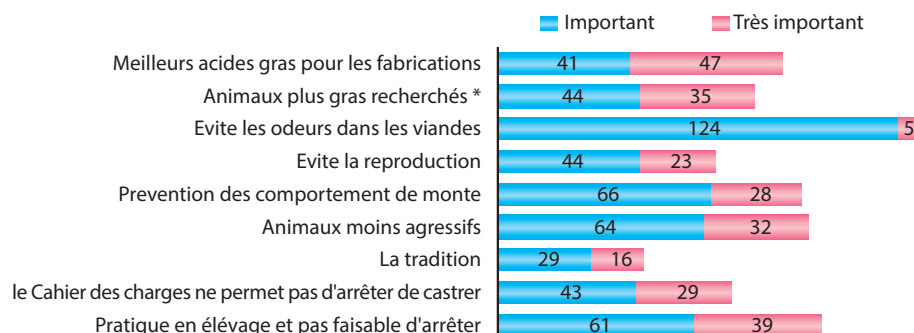
Le risque d'odeur des viandes ou des produits transformés est le risque majeur mis en avant (fig. 1). Les cahiers des charges écartent les « pifs » et « verrassons » des démarches qualité. Les problèmes de comportement des mâles entiers plus agressifs ne rassurent pas les éleveurs.

La production de mâles entiers est en général moins appréciée sur ces filières qualité, malgré le fait que préserver la castration prend du temps et est pénible pour les producteurs et moins bien vu en terme d'image et de bien-être.

## La vaccination Improvac est peu acceptée

66 % des producteurs enquêtés, produisant des porcs de plus de 130 kg, ne sont pas favorables à la vaccination Improvac. La plupart des producteurs s'inquiètent d'un effet délétère de la vaccination sur

**Figure 1 : Motivations à poursuivre la castration chirurgicale des producteurs en démarche qualité et porcs lourds**



\*...pour les fabrications et produits de qualité

*La qualité de la viande sur différents aspects (odeurs, qualité et quantité des gras) est la principale motivation qui amène les éleveurs à poursuivre la castration en démarche qualité.*

sa santé et celle des consommateurs (fig. 2). Cela pose la question de la qualité des viandes dans la représentation que va s'en faire le consommateur. Le coût et le travail reliés à la vaccination sont aussi un frein. Le danger d'un emballement médiatique – risque marketing et économique pour les filières – est évoqué ainsi que les cahiers des charges qualité qui ne prévoient pas cette solution de la vaccination.

Pour les éleveurs engagés en démarche porcs lourds de qualité qui pensent possible d'utiliser le vaccin Improvac (16 % des enquêtés), les raisons évoquées sont un gain pour l'éleveur, un bénéfice pour le bien-être des porcs et la qualité du produit : moins gras et un gras de qualité intermédiaire entre le mâle entier et le mâle castré.

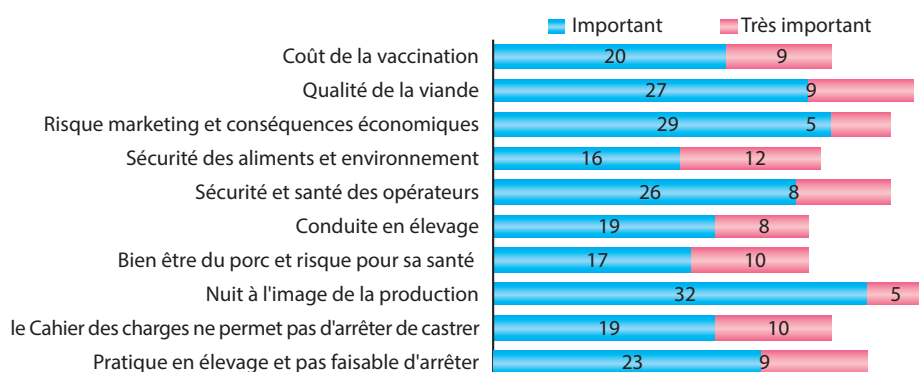
D'autres alternatives à la production de mâles entiers ou porcs vaccinés sont

donc à étudier pour les producteurs engagés dans les démarches de qualité avec des porcs plus lourds. La troisième voie serait de préserver la castration chirurgicale avec la possibilité de traiter la douleur : analgésie, anesthésie...

**Patrick CHEVILLON**

Ifip – Institut du Porc  
patrick.chevillon@ifip.asso.fr

**Figure 2 : Motivations à ne pas utiliser le vaccin Improvac pour les producteurs en démarche qualité et porcs lourds de plus de 130 kg vifs**



*Le risque de mauvaise image de la production est le premier critère de rejet de la vaccination Improvac.*

### « En bref »

Une grande majorité des éleveurs sont pour préserver la castration chirurgicale dans le cas des productions qualitatives avec des porcs lourds de plus de 115 kg vifs ou 130 kg vifs selon la définition qui serait retenue.

Ces filières de qualité ont écarté le plus souvent les porcs non castrés de leur cahier des charges pour éviter toute odeur et améliorer les qualités organoleptiques.

Cependant, 29 % des éleveurs en Europe qui s'inscrivent dans ces productions de qualité ne castront plus et produisent des mâles entiers (22 %) ou utilisent le vaccin Improvac (7 %).

Le débat et les solutions alternatives à la castration à vif sont donc d'actualité pour les productions de porcs plus lourds avec deux enjeux : la qualité des produits pour le consommateur final et la prise en compte du bien-être animal, quelle que soit la solution retenue.